

**Annexe**  
**Taux d'indemnisation des missions et des tournées outre-mer**

DOM ou COM	Taux pour une mission (euros)	Taux pour une tournée complète (indemnisation de la nuit passée hors des communes de résidence administrative et familiale et de deux repas) (euros)	Taux pour une nuitée et un repas (euros)	Taux pour une nuitée sans aucun frais de repas (euros)	Taux pour un repas (midi ou soir) sans frais d'hébergement (euros)
		70 % du taux de l'indemnité forfaitaire journalière de mission	65 % + 17,5 %, soit 85,5 % de l'indemnité de mission, ramenée à 70% de l'indemnité de mission	65 % du taux de l'indemnité de mission	17,5 % du taux de l'indemnité de mission
Martinique et Guadeloupe	64	44,80	44,80	41,60	11,20
Saint-Barthélemy et Saint-Martin	64	44,80	44,80	41,60	11,20
Guyane	77	53,90	53,90	50,05	13,47
Saint-Pierre-et-Miquelon	80	56	56	52	14
Réunion et Mayotte	87	60,90	60,90	56,55	15,22
COM	120	84	84	78	21